



Le Président,

15.02.04

Rapport du Président du Conseil Régional

à la Séance Plénière

Réunion du 15 avril 2015

L'ambition régionale en faveur de la réussite éducative au cœur de la nouvelle contractualisation avec les autorités académiques et les lycées

1. Une responsabilité affirmée des Régions en matière d'éducation

A l'échelon national et au regard des termes de la Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, les Régions sont appelées à occuper une place à part entière dans le système éducatif aux côtés notamment du Rectorat et des établissements, lycées, lycées professionnels, EREA. Le travail engagé par les collectivités, leur implication croissante et la pertinence de leurs dispositifs leur confèrent aujourd'hui une place importante auprès de la communauté éducative. Chacun s'accorde aujourd'hui sur la valeur de l'action portée par les collectivités en matière de gestion des infrastructures dédiées à l'enseignement et à l'amélioration du cadre de vie des élèves.

Le transfert des personnels techniciens, ouvriers et de service des lycées s'est réalisé dans des conditions qui ont accompagné l'amélioration de la qualité du service et la situation des personnes. La place de ces agents dans la conduite des projets d'établissement a ainsi été réaffirmée et a permis de rappeler leur importance dans la mise en œuvre des actions pédagogiques et éducatives et de la vie des lycéens.

Le processus de décentralisation a montré à quel point notre pays pouvait s'appuyer sur les collectivités territoriales en leur confiant une responsabilité et une place dans l'action éducative. Il est dès lors tout à fait positif que ce processus, engagé il y a plus de trente ans aujourd'hui, puisse à la fois être pleinement reconnu et se renforcer afin de porter efficacement de nouvelles responsabilités dans la mise en œuvre du service public de l'éducation.

La Loi du 8 juillet 2013 vise notamment à atteindre des objectifs ambitieux en matière d'élévation du niveau des connaissances et des compétences. Elle doit aussi permettre de réduire les inégalités sociales et territoriales afin de contribuer à la réussite scolaire et éducative des jeunes. Il est essentiel en effet de contribuer à limiter la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification. La lutte contre le décrochage scolaire constitue un objectif central sur lequel l'ensemble des parties prenantes doivent s'engager plus encore pour la réussite et de la qualification pour tous.

A ce titre, il est important de rappeler s'agissant du contexte dans lequel les Régions sont appelées à développer leurs interventions, qu'au-delà de la Loi du 8 juillet 2013, la Loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie

sociale promeut aussi une association plus efficace des Régions au développement du service public de l'éducation. Les évolutions législatives consacrent donc une meilleure répartition des compétences et une plus grande complémentarité entre l'Etat et les Régions.

Plus récemment encore, le ministère de l'Education Nationale a souhaité préciser par circulaire ses instructions quant à la déclinaison de l'article 61 de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République. Cette nouvelle disposition permet en effet à la collectivité de rattachement, d'être cosignataire d'un contrat d'objectifs tripartite associant le lycée, le Rectorat et la Région.

Le contrat d'objectifs tripartite est un outil de dialogue qui permet en effet de formaliser les engagements de chacun des partenaires afin d'atteindre les objectifs pédagogiques et éducatifs fixés nationalement tout en prenant en considération les dimensions locales (transport, hébergement, vie culturelle et animations sportives, initiatives locales...) qui concourent à la réussite et au bien-être des jeunes sur leur territoire.

Ainsi au niveau régional, cette circulaire datée du 14 janvier 2015 évoque la possibilité de mettre en place en amont des contrats tripartites un document de cadrage entre les autorités académiques et les collectivités territoriales. Ce document doit permettre de préciser la part d'initiatives que la Région entend mettre en œuvre quant au contenu des contrats d'objectifs tripartites et à leur actualisation. Eu égard à l'exercice de ses compétences en matière de gestion des ressources humaines, de sa responsabilité dans la structuration et la maintenance du patrimoine affecté à l'éducation, mais aussi à son engagement aux côtés des équipes éducatives, des élèves et de leur famille, il est parait tout à fait opportun de mettre en place dans les prochaines semaines ce **document de cadrage entre les autorités académiques et la Région Centre-Val de Loire**.

Il est en effet essentiel de mettre en lumière ce que, au regard de ses responsabilités, la Région met en œuvre afin de répondre à ses obligations. En outre, il apparait tout aussi essentiel que le volontarisme de notre collectivité au-delà des obligations règlementaires puisse être traduit dans ce document afin de rappeler l'importance de son engagement et de préciser l'impact attendu par la Région sur le plan éducatif.

Sur le plan local et sur la base du document de cadrage partagé avec les autorités académiques, la Région pourra ensuite participer à l'élaboration de **contrats d'objectifs tripartites**, défini au niveau de chaque lycée et lycée professionnel. Ce travail important permettra de préciser le projet de chaque établissement et les conditions dans lesquelles les autorités académiques et la Région concourront à sa mise en œuvre et à sa réussite. Les contrats tripartites intégreront divers volets en fonction des réalités et des priorités propres à chaque EPLE. Si les dimensions relevant de la pédagogie concernent directement l'EPLE et l'Etat, celles de l'éducation à la culture, à la citoyenneté, à la santé, à l'environnement pourront entrer en interaction avec les dispositifs soutenus par la Région.

Il convient pour les partenaires d'identifier et de prioriser les objectifs stratégiques qui pourront être déclinés dans ces contrats. Il est impératif que le nombre de ces objectifs reste restreint, il importe en effet qu'ils soient atteignables et que les établissements soient en mesure d'y inscrire leurs spécificités sur le plan local tout en étant en mesure de prendre en compte les orientations nationales, académiques et régionales.

D'une durée de quatre années, ce contrat devra permettre de préciser les conditions de son articulation avec la carte des formations qui est désormais co-élaborée par la Région et les autorités académiques.

L'ambition régionale en faveur de la réussite éducative doit donc se traduire dans l'accord-cadre entre les autorités académiques et la Région, et ensuite être déclinée dans les contrats tripartites qui seront établis dans l'ensemble des établissements de notre territoire. Cette déclinaison permettra de rappeler d'une part ce qui pour notre collectivité relève de ses compétences obligatoires et des conditions de leur mise en œuvre, et d'autre part de traduire sur le plan opérationnel les décisions prises dans l'accompagnement pédagogique et éducatif des jeunes par la Région Centre-Val de Loire. La rédaction de ces contrats doit être engagée dans les meilleurs délais, une dizaine d'établissements devront ainsi pouvoir s'appuyer sur cette contractualisation dès la rentrée scolaire 2015-2016.

2. Priorités régionales en faveur de la réussite éducative au cœur de la préparation des contrats tripartites avec les lycées

Dès lors que l'on porte une attention sur l'action régionale en faveur de l'éducation, il importe de bien distinguer pour l'établissement du document de cadrage :

- ce qui relève de ses compétences obligatoires en matière de gestion des espaces dans lesquels les élèves sont accueillis et dans lesquels les personnels exercent leur mission,
- et ce qui est réalisé au titre des priorités politiques de la Région pour favoriser le développement de l'action éducative, pour la réussite de tous les jeunes, pour la solidarité.

2.1 Les compétences obligatoires

Qu'il s'agisse de la Loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, de la Loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République et plus récemment de la Loi du 5 mars 2014, le législateur a souhaité confier de nouvelles responsabilités aux régions. Il en est ainsi de la gestion du patrimoine consacré à l'éducation, des services assurés par les personnels techniciens et ouvriers de services, de la gestion des infrastructures et du parc informatique consacré à l'éducation, de l'orientation et de la carte des formations professionnelles.

2.1.1 L'amélioration du cadre de vie

Notre collectivité a engagé d'importants investissements dans les lycées. Ainsi ce sont plus de 710 millions d'euros qui ont été investis de 2007 à 2014 afin d'engager des restructurations, des réhabilitations, des mises aux normes techniques et de sécurité. Cette programmation stratégique doit se poursuivre pour optimiser le patrimoine afin d'assurer sa mise en adéquation avec les besoins exprimés par la communauté éducative. Il est indispensable en effet de répondre aux évolutions des pratiques d'enseignement, aux changements de référentiel et de fournir des bonnes conditions d'accueil aux élèves et aux enseignants.

Ce travail s'inscrit dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement de la collectivité, il permettra de faire face à un accroissement de la démographie scolaire et de réaliser des travaux dans les établissements du territoire pour lesquels le travail est à conduire. L'amélioration du cadre de vie dans les lycées et lycées professionnels sera un élément déterminant découlant du contrat d'objectifs et de moyens qui sera élaboré à l'échelle de chaque EPLE. En effet, la programmation pluriannuelle des investissements régionaux permettra d'accompagner les évolutions attendues dans les lycées, notamment pour ce qui concerne l'évolution de la carte des formations.

Cette programmation pluriannuelle des investissements reprendra, au sein des conventions tripartites, les éléments-clés de l'amélioration des conditions d'accueil des lycéens et de la communauté éducative, au regard de la performance de l'hébergement

des jeunes, de la performance énergétique des bâtiments, de la performance de la restauration et de la performance des espaces de vie et de travail.

Pour un hébergement de qualité, notre objectif est de poursuivre notre action pour adapter les chambres, les salles d'études, les foyers. Ce travail permet à notre région de s'inscrire dans le cadre du programme national des « internats de la réussite », avec à moyen terme des programmes immobiliers conséquents sur les lycées Maurice Genevoix d'Ingré, Maréchal Leclerc de Hautecloque de Saint Jean de la Ruelle, Albert Bayet de Tours, Françoise Dolto d'Olivet, Voltaire d'Orléans-La Source et Marguerite de Navarre de Bourges. Là encore, la vision régionale de l'internat du futur, plus accessible, plus ouvert et connecté devra pouvoir préciser les projets d'investissements des établissements dans les contrats tripartites.

La performance énergétique est aussi une des priorités de la Région. Il est essentiel en effet d'apporter des réponses concrètes afin de limiter les consommations d'énergie et de recourir autant que possible aux énergies renouvelables. Ce sont ainsi 15 millions d'euros qui sont investis chaque année en ce domaine depuis 2010. Outre la nécessité de procéder à cette transformation du patrimoine régional et le rendre moins énergivore, il est essentiel de proposer des solutions qui permettent de limiter l'impact financier sur les établissements des factures d'énergie et redonner ainsi des marges d'intervention aux EPLE pour que ceux-ci puissent investir de façon prioritaire dans le financement d'actions pédagogiques.

A ce titre, la Région considère comme essentielle l'inscription dans les contrats tripartites des pratiques éco-responsables.

Pilier de l'investissement régional, l'amélioration de la performance énergétique devra trouver toute sa place dans les projets immobiliers des établissements pour en améliorer les conditions de vie et en limiter la consommation énergétique.

La performance dans la restauration avec des investissements conséquents a été privilégiée depuis plusieurs années avec trois objectifs majeurs :

- améliorer la qualité des repas servis
- sécuriser la production
- améliorer les conditions de travail des agents en charge de la fabrication et du service des repas et faire évoluer les espaces de restauration.

Plus de 8,5 millions de repas par an sont ainsi servis dans les 94 restaurants scolaires placés sous la responsabilité de la Région et qui accueillent chaque jour environ 70 000 convives. Le label **Self'O Centre** créé en 2008 vise à favoriser le développement d'une restauration de qualité, équilibrée, prise dans un cadre convivial et responsabilisant, correspondant aux attentes des jeunes tout en assurant la plus grande sécurité dans la confection des repas. Aujourd'hui ce sont environ 65 établissements qui se sont inscrits dans le cadre de cette démarche, dont les engagements ont évolué vers une prise de responsabilité en matière d'approvisionnement bio et local, de lutte contre le gaspillage alimentaire, de tri des déchets, pour une restauration collective écologiquement responsable.

L'objectif régional affiché au sein du document de cadrage qui sera conclu avec les autorités académiques est d'étendre le déploiement de ce label à l'ensemble des établissements.

La performance architecturale des espaces et des équipements pour la qualité de vie et de travail est au centre des enjeux pour la réussite des jeunes avec l'évolution des CDI afin qu'ils contribuent à la réussite et qu'ils favorisent les démarches autonomes et le travail en groupe. L'aménagement d'espaces connectés permettant d'adapter le lycée à de nouveaux modes de collaborations entre les enseignants et les élèves est également au cœur des évolutions et sera placé au centre de la convention tripartite avec les EPLE.

L'intégration en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap devra aussi faire l'objet d'une attention particulière dans l'élaboration du projet d'établissement. L'accès des espaces dédiés aux arts et à la culture comme ceux consacrés aux sports et aux activités physiques seront bien évidemment favorisés.

Pour la performance, une démarche participative, il est essentiel que la Région puisse inciter les membres de la communauté éducative (enseignants, élèves, parents d'élèves, personnel de la Région, personnels en charge de l'orientation) à s'impliquer toujours plus dans les projets de développement des établissements. En inscrivant ces projets dans une démarche de dialogue et de concertation, notre collectivité entend favoriser une démarche participative au sein des établissements.

2.1.2 La performance éducative par le numérique

L'article 23 de la Loi du 8 juillet 2013 a précisé la responsabilité des Régions en matière d'acquisition et de maintenance des équipements dont les matériels informatiques et les logiciels nécessaires à l'enseignement et aux échanges entre les membres de la communauté éducative.

Cette responsabilité est au cœur de l'action de la collectivité régionale, et ce notamment par le financement et le déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) pour l'ensemble des lycées de l'académie. Cet outil ouvert de coopération permet d'accéder à un large éventail de ressources pédagogiques, il permet un travail en autonomie pour les élèves dans et en dehors de l'établissement. Il garantit un accès à l'information pour les élèves et leur famille, il facilite ainsi la sensibilisation de toutes les parties prenantes au projet éducatif de l'établissement.

Sur le plan des infrastructures, la Région a fait le choix de déployer un câblage adapté au sein des établissements et engage le déploiement de réseaux WIFI fiables et à émission limitée pour des projets pédagogiques bien identifiés. Ce déploiement permet aujourd'hui de garantir des accès très haut débit qui facilitent la mise en œuvre des projets pédagogiques et permettent aussi de réaliser un travail efficace de télégestion, la qualité de service étant bien évidemment une clé pour la réussite des projets déployés par les équipes pédagogiques.

S'agissant des usages, la Région a décidé d'accompagner les équipes pédagogiques qui le souhaitent sur des expérimentations en matière de manuels numériques. Ce travail sera étendu et développé et pourra être inscrit dans les contrats tripartites. Au-delà, l'usage des ordinateurs portables et des tablettes a aussi fait l'objet d'une expérimentation qui a vocation à s'étendre. En effet, la Région souhaite, en parfaite concertation avec les autorités académiques, poursuivre le déploiement de packs complets de tablettes. L'objectif est de donner aux équipes pédagogiques la possibilité d'innover, de développer grâce à ces outils des ressources qui permettent de faciliter l'apprentissage, d'individualiser les parcours autant que de besoin.

2.2 La réussite éducative et la citoyenneté

La Région Centre-Val de Loire considère la réussite des lycéens, comme une priorité. A cet égard, elle est au plan national une des régions les plus proactives et une des collectivités ayant déployé un très large panel de dispositifs pour la réussite éducative des jeunes. L'égalité des chances, la solidarité envers les plus fragiles, l'accès de tous à la culture et au sport, l'ouverture sur le monde, l'aide à l'émancipation des jeunes, l'accès à une santé préservée comptent parmi les principes fondateurs de l'accompagnement et de l'appui que la Région apporte. C'est pourquoi la Région veillera à ce que la réussite éducative et la citoyenneté soient placées au cœur du contrat d'objectif qu'elle négociera et signera aux côtés des autorités académiques avec chaque lycée.

En effet et au-delà de ses compétences obligatoires, l'assemblée régionale considère comme essentiel son engagement auprès des lycéens, de leur famille comme auprès des équipes éducatives pour permettre l'accès de tous les jeunes à la culture, au sport, à la citoyenneté, à la responsabilité, à la découverte de l'Europe.

2.2.1 L'engagement et la citoyenneté

Qu'il soit individuel ou collectif, la Région a choisi de soutenir et d'encourager l'engagement. Cet engagement est en effet essentiel. Il nourrit les solidarités, permet le partage des valeurs et favorise leur transmission, contribue au développement des initiatives.

Afin de donner, notamment aux lycéens, les moyens de cet engagement, notre collectivité s'efforce de mettre en œuvre un nombre important de dispositifs en complète articulation avec les différentes initiatives conduites pour les jeunes par les établissements qui les accueillent.

A cet égard, le dispositif « **Apprentis, Lycéens citoyens** » relève bien évidemment de cette approche et de cette même volonté régionale. Il s'agit à travers un appel à projets d'apporter des moyens méthodologiques et financiers aux élèves et à leurs professeurs dans les lycées, afin que les jeunes puissent mener à bien des projets liés à l'expression de la citoyenneté notamment en matière de développement durable, de projets collectifs mais aussi de découverte culturelle. Dans le cadre de la préparation des contrats tripartites avec les EPLE, la Région encouragera tous les établissements à s'y engager.

2.2.2 L'accès de tous à la Culture

En favorisant l'accès à la culture sur l'ensemble du territoire, la Région considère que des actions spécifiques doivent être engagées de façon privilégiée en direction des jeunes habitants de la région Centre-Val de Loire.

C'est à ce titre que **le chéquier CLARC** a été mis en œuvre avec comme ambition de favoriser la diversité en matière de pratique culturelle, d'apporter un soutien particulier à la lecture, de donner accès à une cinématographie indépendante et de donner la possibilité de découvrir l'art vivant et contemporain. Ce sont plus 30 000 lycéens et apprentis qui utilisent aujourd'hui ce dispositif. Plaçant l'accès à la culture comme un préalable incontournable de l'émancipation des jeunes, la Région sera attentive à ce que tous les établissements placent ce dispositif au cœur de leur action.

Sur le plan éducatif, notre collectivité occupe aujourd'hui une place essentielle en matière d'éducation artistique et culturelle. Avec des soutiens importants apportés aux enseignements obligatoires et facultatifs en matière de théâtre, grâce au dispositif « **Lycéens et théâtre contemporain** », de cinéma, d'audiovisuel ou de danse, notre Région considère qu'aux côtés de l'Etat, il est fondamental de fournir des clés de compréhension et d'ouverture sur le monde. La culture participe de cette construction nécessaire à l'émancipation des jeunes. C'est dans ce cadre que la Région continuera à financer **Lycéens et apprentis au cinéma**, avec près de 15 000 élèves participant chaque année.

La rencontre avec les artistes, la construction de projets sont placés au centre du schéma régional d'intervention en matière d'éducation artistique et culturelle. La Région mobilise ses agences culturelles et partenaires afin d'offrir des ressources qualitatives qui permettent de contribuer à l'élaboration de projets ambitieux. Là encore, il importera que l'action régionale puisse être intégrée au sein des contractualisations, considérant que cette dimension culturelle est un des piliers des projets éducatifs portés au sein des établissements.

Au regard des évolutions en matière de pratique culturelle, notre collectivité devra favoriser dans le cadre de ses appels à projets, au premier rang desquels figure **Aux arts Lycéens et apprentis**, l'éducation aux médias, l'usage des réseaux sociaux.

2.2.3 L'ouverture sur le monde et la découverte d'autres cultures pour le plus grand nombre de jeunes

L'échange, la découverte, l'apprentissage des langues sont à n'en pas douter des éléments qu'il convient de favoriser dans le cadre de la construction de parcours éducatifs ou professionnels des jeunes.

Il est essentiel en effet de leur donner la possibilité de s'ouvrir sur le monde et de découvrir des cultures différentes. Il importe de donner à voir et fournir les clés d'un apprentissage qui soit résolument ouvert sur les autres et sur leurs cultures. Les projets portés au sein des établissements, pour lesquels la Région souhaite mettre en œuvre des moyens conséquents, visent à fournir dans le cadre de projets pédagogiques des clés de compréhension de notre monde.

En regroupant sous la bannière « **Parcours d'Europe** » ses cinq dispositifs d'aide à la mobilité européenne, la Région souhaite garantir aux jeunes et à leur famille une plus grande lisibilité des solutions mobilisables afin de mettre en œuvre leurs projets. Entre 2010 et 2014 ce sont ainsi plus de 48 000 jeunes qui ont ainsi été accompagnés.

Essentielle, cette ouverture sur le monde fera l'objet d'une attention particulière de la Région dans la contractualisation qu'elle sera amenée à formaliser avec chaque établissement.

2.2.4 L'information, l'accompagnement dans le choix des études des lycéens sur l'ensemble du territoire régional

La responsabilité affirmée de la Région en matière d'information et d'orientation tout au long de la vie, confère à notre collectivité un rôle accru aux côtés de l'Etat. Les actions initiées à l'échelle des départements ou des bassins de vie ou des établissements pour l'orientation (forums) pour la rencontre avec les représentants du monde économique des différents secteurs feront l'objet d'une attention particulière.

En tant que coordinateur du **service public régional de l'orientation**, il importe que les structures dédiées à l'information, au conseil, à l'accompagnement soient en mesure de fournir sur l'ensemble du territoire des informations fiables et un accompagnement adapté aux différents publics. L'animation du réseau des acteurs de l'information et de l'orientation est évidemment une priorité. Parallèlement, la conduite d'actions innovantes et partenariales sur les territoires doit permettre à un nombre croissant de s'engager dans la belle aventure de la formation tout au long de la vie.

Pour cela, la Région, dans le cadre de sa coopération avec les partenaires sociaux et l'Etat, entend développer les outils disponibles sur internet ; le site Etoile fera ainsi l'objet d'importantes adaptations afin de faciliter son usage et permettre de toucher un public plus important, l'offre sera d'ailleurs portée sur les terminaux mobiles permettant ainsi de s'adapter aux usages.

Cet accompagnement passe aussi par le renforcement de l'implication de la Région dans la prise en charge des jeunes confrontés au décrochage scolaire. En effet notre collectivité, dans les prochaines semaines établira une convention avec l'Etat permettant de préciser les actions pour la prise en charge des jeunes concernés. Ces actions s'appuieront notamment sur le réseau des plates-formes de suivi et d'appui aux jeunes décrocheurs. A ce titre, nous mobiliserons l'opération régionale « **Assure ton avenir** », qui permet de fournir un appui logistique au fonctionnement des plates-formes, de favoriser grâce au dispositif « **Assure ton année !** » le retour en formation

des décrocheurs et ce notamment en voie scolaire, et enfin d'engager le dispositif « **Accroche toi, décroche ton Bac !** »

La Région favorisera ainsi la cohérence et à la complémentarité des différentes solutions proposées aux jeunes, que celles-ci relèvent de la formation sous statut scolaire, de l'alternance ou de la formation professionnelle.

2.2.5 L'ouverture sur le monde économique et social au cœur du projet de l'EPL

La Région Centre-Val de Loire poursuivra son action de sensibilisation des jeunes à la création et à la reprise d'entreprise. Elle entend ainsi contribuer à donner une image positive de l'entreprise, du monde économique et social et susciter l'envie de créer des structures. Le concours **Graine de boîte**, lancé il y a plus de dix ans en partenariat avec le rectorat de l'Académie Orléans-Tours, pourra ainsi être mobilisé dans les établissements, il permettra d'illustrer concrètement les cours dispensés notamment en matière de gestion, économie, droit, comptabilité et communication.

Les comités locaux Ecoles Entreprises (CLEE) constituent des lieux d'échanges et de ressources entre le monde de l'entreprise et celui de l'Ecole sur les données liées à la relation formation-emploi. Cette relation doit permettre de développer la connaissance du tissu économique local, la visite d'entreprises, la visite des établissements par les chefs d'entreprises, le recueil des besoins en qualification et des métiers émergents. Ce travail contribue à alimenter l'information et l'orientation, la Région contribuera au développement de ces CLEE.

Enfin, **les campus des métiers et des qualifications** soutiennent, par la formation, les politiques territoriales de développement économique et social. Ces campus sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence. Aujourd'hui la Région Centre-Val de Loire a vu un premier campus consacré à la mécatronique labellisé par les ministères de l'Education Nationale, de la recherche, de l'économie ; un second qui porte les coopérations entre les différents acteurs de la pharmacologie, de la cosmétique et de la chimie fine est en voie d'être labellisé. Ces dispositifs sont l'occasion de proposer aux jeunes des formations générales, technologiques et professionnelles jusqu'au plus haut niveau. Ces campus inscrits dans des secteurs d'avenir, favoriseront le développement économique régional et l'insertion professionnelle des jeunes. Ils constituent pour les lycées une formidable opportunité dans le cadre de l'élaboration de leur parcours d'enseignement.

2.2.6 Les lycéens soutenus et responsabilisés dans la prise en charge de leur santé

La prévention et la promotion de la santé doivent pouvoir trouver un écho particulier dans le cadre des contractualisations. La Région poursuivra son soutien aux **points stations** qui permettent d'assurer une écoute et un accompagnement des jeunes et lutter ainsi contre l'addictologie et la toxicomanie.

Le soutien régional portera aussi sur le fonctionnement des six **Services d'assistance pédagogiques à domicile** (SAPAD) pour les élèves souffrant d'une pathologie ou ayant été victimes d'accidents qui les éloignent pour un temps de leur établissement.

Les contrats tripartites permettront de renforcer la prise en compte des opérations de sensibilisation et d'information. Au-delà des interventions des professionnels, les jeunes pourront prendre une part active dans la mise en œuvre de ces actions en privilégiant leur place dans la médiation auprès de leurs camarades, c'est l'esprit qui anime le dispositif **Jeunes relais santé**.

A ce titre, l'appel à projets de la Région **Apprentis, Lycéens, Bien dans son corps, bien dans sa tête** pourra être mobilisé afin d'engager des opérations de

sensibilisation qui permettent de lutter contre les comportements à risques, d'assurer la promotion de la pratique sportive, d'acquérir des connaissances en matière de comportements alimentaires, de lutter contre l'anxiété et l'isolement. Les membres de la communauté éducative contribueront ainsi à accompagner les jeunes dans leur parcours de santé.

2.2.7 La pratique sportive, élément à part entière du projet éducatif

Au regard de ses responsabilités sur le plan des installations sportives dans les lycées, de ses soutiens en matière d'aménagement sportif du territoire auprès des communes et des pays, la Région a engagé un travail important sur le plan des infrastructures sportives, elle a favorisé leur mutualisation afin d'optimiser l'utilisation des équipements sportifs par le plus grand nombre.

Depuis 2000, ce sont plus 30 gymnases qui ont ainsi été construits ou réhabilités au sein de nos établissements.

Pour ce qui concerne les jeunes sportifs de haut niveau, notre collectivité porte une attention particulière à ce qu'ils puissent conduire leur double projet, sportif et éducatif.

La pratique sportive doit trouver dans le cadre de l'élaboration des projets d'établissements une place significative. Pour cela, la Région poursuivra la conduite de sa programmation en matière de développement et d'entretien des équipements sportifs dont elle a la charge.

La mutualisation des équipements sera favorisée et la coopération avec le mouvement sportif développée afin de faciliter la pratique sportive des jeunes. Les manifestations permettant de faire à l'échelle régionale la promotion du sport, l'organisation des compétitions sportives pour les élèves, notamment dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire feront l'objet d'une attention particulière de la Région.

3. Une construction collective

A l'image de ce qui est pratiqué dans le cadre de l'élaboration de la carte des formations professionnelles, la Région Centre favorisera la concertation et le dialogue dans la construction des contrats tripartites.

Notre Région a fait la preuve de sa capacité de dialogue pour construire des projets d'actions de manière équilibrée dans le respect des prérogatives de chacun et concourant à la réussite éducative.

L'engagement de la Région Centre-Val de Loire en faveur de l'éducation constitue à l'évidence un axe prioritaire de l'action régionale. Il est en effet important d'agir sans relâche pour faire pleinement partager les valeurs qui fondent le vivre ensemble et notamment les valeurs de liberté, de respect de soi et des autres, de tolérance et de responsabilité, de solidarité. Il est plus que jamais essentiel de poursuivre et d'approfondir l'intervention régionale dans ce domaine aux côtés des autres acteurs qui portent des projets dans le cadre de l'éducation.

A ce titre, la démarche **Cit'Lycées, Collaborations et initiatives entre territoires et lycées**, souligne la pertinence de porter un nouveau regard sur le lycée en l'ouvrant davantage à un public élargi, en offrant un accompagnement qui permette de créer des relations durables entre les acteurs du territoire (associations d'éducation populaire, d'initiation à l'environnement, culturelles ou sportives, mairies, pays, entreprises) et ceux de la communauté éducative (enseignant-es, agents, parents, infirmier-es). Cet accompagnement permet d'acquérir collectivement le savoir-faire pour monter des actions éducatives pour et avec les jeunes.

Construire un projet éducatif, c'est en effet s'appuyer sur une approche globale, promouvoir la coopération plutôt que la compétition, la confiance plutôt que la sélection et l'exclusion. Cela suppose une concertation permanente, un travail collectif qui n'exclut aucun acteur éducatif.

* *
*

Afin de mener à bien ces processus d'élaboration de partenariats entre les différents acteurs au sein des contrats tripartites, la Région souhaite que chaque établissement puisse se saisir des différents dispositifs proposés à partir des valeurs qui les fondent. Ces dispositifs constituent le socle pour la réussite éducative à partir duquel les lycées et lycées professionnels pourront solliciter les partenariats régionaux. C'est dans le cadre d'une concertation avec les différents acteurs (établissements, autorités académiques, enseignants, élèves, parents d'élèves) que la Région entend pleinement mettre en œuvre les dispositifs proposés. Cette concertation est d'ores et déjà engagée et va se poursuivre activement.

Enfin, cette co-construction devra trouver auprès de la Conférence Régionale de la Jeunesse un écho particulier, il est essentiel au regard de ses objectifs qu'elle puisse pleinement jouer son rôle d'analyse, de contribution et d'accompagnement dans leur mise en œuvre.

4. Propositions du président

Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

L'assemblée plénière du Conseil régional, réunie le 16 avril 2015 à Orléans,

Décide :

- D'autoriser le Président du conseil régional à engager avec le Recteur de l'Académie Orléans-Tours l'élaboration d'une convention cadre préparant les contrats tripartites avec les lycées et lycées professionnels de la région sur la base de ces orientations ;
- D'autoriser le Président du conseil régional à signer la convention cadre entre la Région Centre-Val de Loire et le Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours ;
- D'engager le processus qui permettra de mettre en œuvre progressivement par la concertation les contrats tripartites entre les autorités académiques, chaque EPLE et le Conseil régional ;

(Les contrats d'objectifs tripartites entre les autorités académiques de l'Académie Orléans-Tours, les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement, la Région Centre – Val de Loire d'une durée de quatre années feront l'objet d'une approbation en Commission Permanente, conformément à la délégation de compétences qui lui a été donnée par délibération DAP n° 10.01.04 du 26 mars 2010).

François BONNEAU